

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 23 octobre 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative aux prestations de nettoyage des locaux du siège et des
locaux de CCI Formation de la CCIL Beaujolais

Marché n° 2069B02MP

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un marché de nettoyage des locaux des sites de la CCI Locale Beaujolais.

Allotissement :

Lot 1 – Siège CCIL Beaujolais

Lot 2 - CCI Formation Beaujolais

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum passé pour une durée initiale de 1 an, renouvelable 1 fois pour une période de 3 ans.

La Commission des marchés s'est réunie le 30 septembre 2020 pour émettre un avis sur le projet de marché.

Vu le compte-rendu de la procédure, l'analyse du marché et les critères de choix des offres, la Commission des marchés a émis un avis favorable à l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots.

Le marché a été attribué selon les conditions suivantes :

LOT 1 – SIEGE CCIL BEAUJOLAIS : à la société SOC SEGUIGNE ET RUIZ pour un montant estimatif pour 4 ans de 127 830 € HT,

LOT 2 - CCI FORMATION BEAUJOLAIS : à la société SOC SEGUIGNE ET RUIZ pour un montant estimatif pour 4 ans de 106 458 € HT.

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser à passer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 60

Votants : 97

Voix pour : 96

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Extrait certifié conforme

le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

